



## Politique de santé et sécurité

Nous exerçons nos activités de manière à protéger la santé et la sécurité de nos employés. Nous cherchons sans cesse à améliorer nos pratiques de gestion et notre rendement en matière de santé et de sécurité au travail en fixant, en révisant et en mettant à jour nos objectifs et en veillant à ce que la direction, les employés ainsi que les syndicats, le cas échéant, collaborent étroitement dans ce domaine.

Nous mettons tout en œuvre pour que les conditions de travail, les équipements et les lieux de travail soient sécuritaires. Nous ne cessons de mettre l'accent sur la nécessité pour les employés de participer au repérage, à la prévention et à l'élimination des dangers et des risques de blessure, et de rendre des comptes en cette matière.

### Notre engagement :

- Intégrer les préoccupations de santé et de sécurité au travail à tous les aspects de nos pratiques de gestion.
- Exploiter notre entreprise dans le respect des lois et des règlements en vigueur ainsi des politiques de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail.
- Cerner et évaluer les risques de blessure et mettre en œuvre les mesures qui permettront d'éliminer ou de maîtriser ces risques.
- Établir, communiquer et faire respecter, avec la participation des employés, les règles et les méthodes de travail sécuritaires propres à un lieu de travail donné.
- Sensibiliser nos employés à la question de la santé et de la sécurité au travail et les inciter à adopter des comportements sécuritaires et à faire preuve de leadership et de responsabilité en cette matière en les faisant participer au processus d'amélioration continue.
- Mesurer le rendement en matière de santé et sécurité selon les normes établies et communiquer les résultats à nos employés.
- Procéder à des vérifications indépendantes en matière de santé et de sécurité au travail afin de nous assurer de ce que nos pratiques de gestion respectent les objectifs de la présente politique, les lois et les règlements en vigueur et les principes d'une saine gestion, et informer le conseil d'administration de la situation de notre entreprise sur le plan de la santé et de la sécurité au travail.

Cette responsabilité incombe aussi à nos employés et ceux-ci doivent rendre compte du succès de la mise en œuvre de cette politique. Les dirigeants locaux sont habilités à restreindre, au besoin, nos activités afin d'éviter les conséquences graves et néfastes de celles-ci sur la santé et la sécurité.

Juin 2017

A blue ink signature of Jeff Webber, written in a cursive style.

**Jeff Webber**

Vice-président exécutif et chef de l'exploitation

